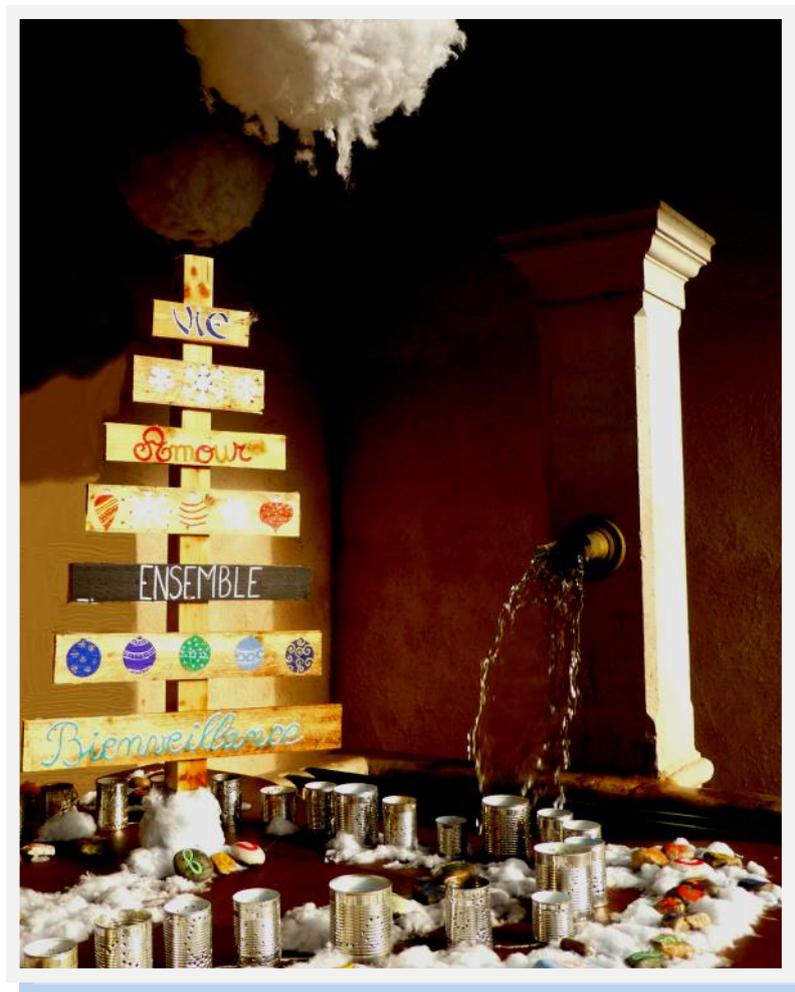


La Vesancière

N° 84 - XXII^e année

Janvier 2018



Meilleurs vœux 2018 !

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès d'Éliane Jonker

04 50 42 39 39 - e.jonker@vesancy.fr

Remerciements à Geneviève Blanc pour la relecture

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 mars 2018**

Distribution

Janvier Amicale des sapeurs pompiers / Au Bon Sens

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

Dès la réception, merci de distribuer les bulletins

le plus rapidement possible,

(dans les 2 à 3 jours maximum)

Calendrier des animations du 1^{er} trimestre 2018

Jeudi 1 ^{er} février	MAIRIE	Réunion sur les batraciens à 18h30
Jeudi 8 février	PEVV	Assemblée Générale à 20h30
Vendredi 9 février	CLAV	Déjeuner à midi
Samedi 3 mars	PEVV	balade en raquette à neige / repas
Mercredi 14 mars	CLAV	Assemblée Générale à 20h
Lundi 2 avril	CLAV	Chasse à l'œuf à 10h
Vendredi 6 avril	CLAV	Loto à 14h

LE DISCOURS DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

A l'occasion de cette cérémonie traditionnelle de vœux, nous sommes heureux d'accueillir dans notre maison commune :

M. Etienne BLANC, 1^{er} vice-président de la Région et maire de Divonne-les-Bains,

M. le président Christophe BOUVIER, maire de Cessy,

Mme Olga GIVERNET, députée de la 3^{ème} circonscription,

Nos conseillers départementaux, Véronique BAUDE et Gérard PAOLI,

MM les vice-présidents et les membres du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Gex,

Les maires et adjoints présents, (avec en premier lieu nos chers voisins de Gex et Divonne).

La police municipale de Divonne, (Cédric NICAULT) que nous sollicitons fréquemment pour des problèmes récurrents de troubles à l'ordre public,

M. Benoit HUBER, sous-préfet de Gex et Nantua m'a prié de l'excuser.

Bienvenue enfin à vous, mes chers concitoyens, habitants de Vesancy, ici présents, avec une mention particulière pour les 14 familles nouvellement installées que je vais vous présenter.

L'année 2017 est derrière nous. Nous voici à l'heure du bilan et des perspectives.

Nous nous étions fixés quatre objectifs principaux en mars 2014, pour la durée de la mandature.

Le premier concernait la préservation du village et de son site, avec une mention particulière pour notre vieux château. Je ferai plus loin le point sur le projet de réhabilitation en cours.

Notre deuxième objectif concernait l'aménagement de la rue du Château et la création d'une salle multi-usages dans l'ancienne cure.

Deux projets importants pour les habitants de la commune.

C'est fait ! délais et budgets respectés, grâce à l'étroite collaboration avec les entreprises mandatées et la gestion rigoureuse des chantiers.

* Une rue principale rénovée, sécurisée et accueillante.

Je laisse aux riverains et aux piétons qui empruntent cette rue, le soin de juger de l'utilité des trottoirs aménagés, des zones de sécurité mises en place, sans omettre l'aspect esthétique et la remise en eau de plusieurs fontaines.

L'infrastructure mise en place, il restait à convaincre les usagers de respecter la limitation de vitesse et les interdictions de stationnement sur les trottoirs. La police municipale de Divonne et son chef Cédric NICAULT ont accompli leur travail de persuasion. Les statistiques du radar pédagogique installé aux points névralgiques sont parlantes : 90% des véhicules respectent la limitation de vitesse contraignante de 30 km/h. Les voitures ont déserté les trottoirs, l'amende encourue étant dissuasive.

* Une nouvelle salle, lieu de réunion et de réception à disposition de la commune et de nos associations et faisant office de cantine et de salle de garderie pour nos écoliers. Située dans les locaux de l'ancienne cure, elle apporte toutes les fonctionnalités modernes dans de vieux murs restaurés avec soin.

Je tiens à remercier, ici, nos adjoints François BEAUDET et Pierre BATARD qui ont supervisé efficacement les travaux et notre secrétaire de mairie Danièle GRATTE en charge des dossiers administratifs et financiers.

Remerciements à l'État pour l'aménagement de la salle communale subventionnée à hauteur de 37 000 € dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

L'État encore, pour l'aménagement de la rue du Château à hauteur de 73 000 € dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Le département de l'Ain, avec une dotation territoriale de 30 000 €.

LE DISCOURS DU MAIRE

Nous pouvons donc maintenant consacrer toute notre énergie à notre 3^{ème} objectif : la réhabilitation du château.

Les élus ont tous un projet phare en tête qu'ils désirent laisser à la postérité, une idée fixe en quelque sorte.

Pour mémoire, je citerai le Centre Pompidou, la Grande Bibliothèque, chers à nos défunts Présidents, et, modestement, plus près de nous, l'aménagement du Col de La Faucille du Président BOUVIER, l'aménagement des centres villes de la plupart de mes collègues, le complexe thermo aquatique de Divonne-les-Bains "la ville du bien-être" projet qui, en attendant son eau minérale en bouteille, fait couler beaucoup d'encre...

Pour Vesancy, c'est la réhabilitation du château.

Voici un projet que je voudrais voir déclaré "d'intérêt communautaire" après avoir été reconnu d'intérêt public par son inscription à l'inventaire des Monuments historiques.

Je vais vous présenter brièvement les objectifs du projet et faire une description sommaire des travaux envisagés.

Bâti sur une première maison forte du XIV^{ème} siècle, le château de Vesancy est LE témoin moyenâgeux de l'histoire du Pays de Gex.

Il mérite une mise en valeur avec un programme de restauration et de réutilisation en accord avec sa qualité architecturale et son potentiel d'exploitation.

L'objectif est double : préserver le monument en aménageant les espaces inoccupés. Il devient la Maison Commune, point de rencontre des habitants et d'accueil pour les nombreux touristes attirés par le village et son environnement. On favorise ainsi le tourisme local et le lien social entre les habitants. C'est le point de départ de la revitalisation économique du village, notre second objectif.

Suite aux études préalables conduites par le Parc Régional du Haut Jura (2005-2006), par le CAUE de l'Ain (2016) et l'étude de faisabilité du cabinet d'architectes Atelier B. (2017), nous avons décidé de donner la priorité à l'accessibilité du bâtiment et à l'aménagement de l'aile Est :

- ⇒ entrée, escalier et cage d'ascenseur desservant chaque étage de la maison forte et de l'aile Est (dans la partie XIX^{ème}),
- ⇒ un espace d'accueil et de petite restauration au rez-de-chaussée dans l'aile XVII^{ème} avec accès à la cour du château,
- ⇒ une salle de réception d'une capacité d'une centaine de personnes à l'étage, cadre unique pour accueillir, moyennant rétribution, des manifestations variées, privées ou publiques (banquets, spectacles, expositions, conférences, réunions d'affaires..).
- Rénovation du couloir central au rez-de-chaussée de la maison forte et, si possible, de ce bel escalier à vis que vous avez emprunté.
- Rénovation complète des réseaux, (EP, EU, électricité), chauffage et sanitaires.
- Réfection des extérieurs (cour du château, cour Est, façades).

Les travaux devraient débuter fin 2018, après avoir suivi le long processus administratif de sélection d'un maître d'œuvre, du dépôt du permis de construire, de sélection des entreprises sous la supervision bienveillante mais pointilleuse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'objectif étant de terminer les travaux à la fin de la mandature.

LE DISCOURS DU MAIRE

Nous laisserons à nos successeurs l'aménagement des 800 m² au sol du deuxième étage et des combles de la maison forte, espace à fort potentiel rendu accessible par l'entrée Nord. L'ensemble des travaux prévus est conforme aux normes d'accessibilité, de sécurité en vigueur tout en respectant le caractère historique du bâtiment classé.

En l'état du projet, le montant des travaux s'élève à plus de 1 600 000 euros.

Nous avons préparé un plan de financement faisant largement recours à l'aide des services de l'État, de la Région, du Département et de notre Communauté de Communes.

Leurs représentants, ici présents, et notre sous-préfet soutiennent le projet. La Région a déjà répondu favorablement à notre demande de subvention. Un grand merci à Mme PERNOD-BEAUDON qui a plaidé notre cause auprès du Conseil Régional et au Président BLANC.

En complément de l'investissement public, un comité de bénévoles travaille à un plan de financement participatif pour lever des fonds privés.

Le futur Plan Local d'Urbanisme

Il fait partie intégrante du PLU intercommunal.

Comme vous le savez peut-être, l'aménagement futur de la zone dite des Prés de Cours et celle contiguë des Vergers fait l'objet d'une étude approfondie, tenant compte des besoins communaux de réserve foncière, des contraintes liées à la proximité du château, aux problèmes d'accès et à la préservation de l'environnement visuel.

Le projet de délocalisation de la ferme voisine permettra d'envisager un aménagement global à proximité immédiate du château... Si les barrières administratives et environnementales ne découragent pas le jeune agriculteur !

A ce sujet, je ne résiste pas à partager avec vous un extrait de la procédure environnementale dite des 4 saisons qui, comme son nom l'indique prolonge d'une année supplémentaire les délais d'obtention du permis de construire. Elle mobilise trois experts : un écologue chef de projet, un entomologiste chargé des inventaires des populations de Lépidoptères, Orthoptères, Coléoptères et Odonates et d'un chiroptologue. Je traduis, ce sont des spécialistes en papillons, sauterelles, coccinelles, charançons, libellules et autres chauve-souris. Tout ça pour vérifier que ce territoire dévolu à l'agriculture et à l'élevage depuis des siècles peut accueillir un troupeau de vaches !

Reste le problème de l'accès aux réseaux. Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain prend en charge le raccordement électrique. Merci à Michel CHANEL et Denis LINGLIN.

Mais nous n'avons pas encore pu obtenir le même engagement de la Régie des Eaux Gessiennes. Nul n'est prophète en son pays ! Nous gardons néanmoins bon espoir.

Les finances communales

Le budget communal, ponctionné par des prélèvements de toutes sortes, a de plus en plus de mal à assurer le financement des dépenses de fonctionnement incompressibles (environ 500.000 € en 2017), alors que nos recettes sont fortement affectées par la baisse des dotations nettes de l'Etat. Elles sont passées de +13 000 en 2014 à -25 300 euros en 2017, soit une baisse nette de plus de 38 000 euros, (7 % du budget).

Autre mauvaise surprise pour 2018 : la Compensation Financière Genevoise est passée de 142 000 à 114 000 Euros, une perte sèche de 28 000 Euros, 10% dus à l'effet de change attendu, mais aussi 10% dus à la baisse du nombre de frontaliers employés dans le canton

LE DISCOURS DU MAIRE

de Genève. Explication : notre situation géographique proche du canton de Vaud qui attire plus les frontaliers vaudois. Ne pourrait-on inclure dans la clé de répartition de la CFG l'ensemble des frontaliers au titre de la solidarité intercommunale ?

Nous devons donc compenser partiellement ces baisses par une augmentation des taxes locales en 2018. Ce n'est pas à proprement parler une bonne nouvelle en cette période d'étreennes.

Le dur apprentissage du passage à l'Intercommunalité.

J'y vois une analogie avec la donation-partage d'un acte de succession qui voit les parents, attirés par une exonération fiscale, se démunir de leur capital, avec ou sans usufruit. Ils ont de fait perdu le contrôle de leur patrimoine.

Les parents, ce sont les communes ; le bénéficiaire, c'est l'intercommunalité. Malgré une bonne volonté réciproque, en cas de désaccord, le dernier mot revient à la CCPG. Vous en conviendrez, c'est frustrant pour le maire d'une petite commune qui, à la différence des pôles urbains, n'a pas les moyens de faire valoir ses choix et même ses droits, face à une armée de consultants et de juristes.

Cette parenthèse refermée, place aux informations pratiques pour nos administrés.

Durant l'année, nous entreprendrons le chantier de mise en accessibilité de l'école des petits pour un budget d'investissement d'environ 40 000 euros.

Vous serez consulté sur le projet d'aménagement du château au cours d'une réunion publique prévue avant l'été.

Suite à la décision de nos voisins de Gex et Divonne, nous consulterons aussi les parents d'élèves et les personnels associés sur l'opportunité de revenir à la semaine de 4 jours dans nos écoles.

Comme vous avez pu le constater, nous avons modifié l'accès au village par la route du Creux. Il est réservé aux riverains et ayants droits. Des panneaux d'interdiction d'accès depuis la D984 C et de limitation de vitesse à 70 km/h au carrefour du Creux ont été mis en place par le service départemental des routes. Cela permettra de sécuriser le carrefour particulièrement dangereux et de stopper le transit de véhicules qui veulent éviter le bouchon de l'Aiglette aux heures de pointe, et en même temps de sécuriser la voie vicinale étroite du Creux.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe municipale et le personnel communal que nous avons mis fortement à contribution l'an dernier.

Je n'oublie pas les membres de nos associations qui, chacune dans leur domaine, assurent le lien social entre Vesanciens, participent à l'animation, à l'embellissement et à la protection du village et de ses habitants, tout cela bénévolement. Je leur adresse les remerciements chaleureux de la communauté villageoise.

Et pour terminer, j'adresse mes remerciements à vous tous, habitants du village, représentants de l'Etat, du Département, de la Région, de la Communauté de Communes, et vous mes chers collègues maires et membres du Conseil Communautaire qui, par votre présence, témoignez de votre soutien à notre village et à l'équipe municipale.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour 2018.

Pierre HOTELLIER

Dimanche 7 janvier 2018

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
le mardi soir de 18h à 19h30

Permanences M. le maire sur rendez-vous

Lundi et vendredi (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV

le mardi de 18h à 19h

Tél : 04 50 41 53 55

mail : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

ETAT CIVIL

Naissance



Marceau Poizeau 21 octobre 2017

Mariage

Jean-Ludovic Lancelot

&

Laure Van Gysel

16 décembre 2017



Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 7 novembre et du 5 décembre 2017

URBANISME

Certificats d'urbanisme d'information

Vente d'une partie de la parcelle B453 appartenant à Consort Dubout-Rey à M. et Mme Champenois et Wilmes.

Vente d'un bien sis 16 ruelle de l'Eglise appartenant Mme Mornand à M. Sterque

Déclarations préalables

75 chemin de Pochet / M. Buttner - construction d'un abri jardin. *Avis favorable.*

16 ruelle de l'Eglise / M. Jean-Paul Sterque - création de deux velux et d'une baie vitrée.
Avis d'opposition.

Déclarations d'intention d'aliéner

30 ruelle de l'Eglise et rue du Château / M. Michel Favre - vente de biens à M. Oriez et Mme Ringuet. *Pas d'application du droit de préemption.*

Permis de construire

162 rue du Château / M. Falco - création d'un abri voiture. *Avis favorable.*

Acquisition foncière d'un terrain par la commune

Les propriétaires indivis des parcelles cadastrées B586 (555m²) et B740 (1095m²)

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

désignées «jardins du château» situées en zone agricole et en nature de jardin, ont fait part de leur intention de se dessaisir de leur bien.

Par souci de l'intérêt public, elles ont souhaité que la commune de Vesancy puisse acquérir ces terrains qui se trouvent en contre bas de l'ancienne cure.

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ces deux parcelles qui jouxtent le domaine communal, après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, l'acquisition de ces parcelles et autorise le maire à faire toutes démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tout document afférent à ce dossier.

Taxe aménagement sectorisée à taux majoré

En application de l'article L313 I-5 du code de l'urbanisme, par délibération adoptée avant le 30 novembre, les communes fixent le ou les taux applicables à compter du 1er janvier de l'année suivante. La délibération est valable 1 an et reconduite de plein droit les années suivantes si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée.

Dans sa séance du 15 juillet 2014, le conseil municipal a institué un taux de 5% pour cette taxe sur l'ensemble du territoire communal (avant taux de 1%).

Le taux de la taxe peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs de la commune par une délibération motivée (réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou création d'équipements publics généraux...)

L'OAP de Bottenay va nécessiter des travaux d'élargissement des voiries de Pochet et de Bottenay ainsi que des travaux sur le réseau pluvial.

Au vu de ces dépenses extraordinaires et nécessaires à venir, il est proposé d'augmenter à 12% la taxe d'aménagement dans le secteur de Bottenay.

Le reste du territoire communal restant au taux de 5%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, de la mise en place d'un taux de taxe d'aménagement majoré à 12%, sur le secteur de de Bottenay.

TRAVAUX ET PROJETS

Projet de réhabilitation du château

M. Baillet, architecte a présenté à M. le maire les relevés complets de l'aile Est du château et du passage à travers les caves du château pour rejoindre le couloir principal.

Il ressort des esquisses présentées que le projet de création d'un point rencontre/bistrot d'environ 90m² au rez-de-chaussée est techniquement faisable. Il faut noter que les caves voûtées seront dédiées à des espaces de rangement et éventuellement d'un coin cuisine.

Quant au premier étage, il est également possible de créer une salle à usage multiple d'environ 120 m² plus un local traiteur, les deux niveaux étant connectés par un escalier dans la tour tronquée.

Dans la partie maison forte un passage de liaison sera aménagé pour rejoindre le couloir principal. Y prendront place également les sanitaires et probablement un local technique.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

L'aménagement de la maison David, en entrée, cage d'ascenseur et escalier desservant tous les étages n'est pas modifié.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château

L'étude de faisabilité étant sur le point de se terminer, sur la base des données précisées dans le point précédent, il convient de lancer une consultation pour un marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château basé sur un montant prévisionnel de 1 600 000€ HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide, à l'unanimité le montant prévisionnel qui sera consacré à l'opération de réhabilitation du château et autorise le maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Fontaine "du moulin", rue du Château

La société Desbiolles a présenté un devis de 3083,40 €TTC pour remettre en place l'alimentation de la fontaine "du moulin".

L'assemblée décide, à l'unanimité, de faire exécuter les travaux sur l'alimentation de la fontaine "du moulin" par la société Desbiolles.

FINANCES

Demandes de subventions pour l'étude de faisabilité pour la réhabilitation du château

L'étude de faisabilité, avec diagnostic, de la réhabilitation du château peut prétendre à une aide de l'Etat par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 30 à 40% du montant hors taxe. Des aides de la Région peuvent être aussi sollicitées. Il est rappelé que le montant de l'étude est de 23 500 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses Hors taxe	Financement
Étude de faisabilité de la réhabilitation du château 23 500 €	Auto financement commune 4 700 €
	DRAC 40% 9 400 €
	Région 40% 9 400 €
TOTAL 23 500 €	TOTAL 23 500 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité autorise le maire à solliciter les aides financières de la DRAC et de la Région aux taux les plus élevés pour l'étude de faisabilité de la réhabilitation du château.

Demandes de subventions pour la réhabilitation du château

Le projet de réhabilitation peut prétendre à des aides financières de plusieurs partenaires tels que :

- ♦ l'État dans le cadre des aides de la DRAC pour la protection du patrimoine et de la DETR Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

- ♦ la Région et l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER
- ♦ La Région dans le cadre du Plan patrimonial
- ♦ la Région et la CCPG dans le cadre du Contrat ambition Région
- ♦ le Département dans le cadre de la dotation territoriale
- ♦ la CCPG dans le cadre du Fonds de Concours

Plan de financement prévisionnel sur la base d'un coût des travaux de 1 600 000 € HT.

En parallèle, une campagne d'appel à des financements privés est en cours de préparation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide, à l'unanimité le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à accomplir toutes les démarches auprès des différents partenaires (Etat, Europe, Région, Département, CCPG) pour obtenir des aides financières aux taux les plus élevés.

Forfait fonctionnement Ecole Jeanne d'Arc

Sur un effectif total de 15 élèves de Vesancy, 4 élèves sont inscrits en écoles élémentaires mais un seul correspond au cas de contrainte pour réunion de fratrie.

En 2016, le coût de fonctionnement scolaire hors coût activités ski, piscine et musique et personnel était de 199 € par enfant.

Il est proposé de verser pour l'enfant répondant à la contrainte de fratrie, 199 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à la majorité (9 Pour -3 abstentions) de participer au coût de fonctionnement de l'Ecole Jeanne D'Arc à hauteur de 199€.

ECOLE

Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés (RASED)

A la rentrée de septembre, l'Education Nationale a mis en place un dispositif d'aide aux enfants en difficultés sur Divonne-les Bains. Ce dispositif couvre le secteur des 5 communes de Divonne : Vesancy, Sauverny, Segny et Omex. Ce Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés (RASED) intervient à la demande des enseignants des parents, ou des enfants, lorsque :

- les difficultés scolaires et/ou comportementales d'un enfant persistent malgré les aides et aménagements apportés au sein de la classe,
- une orientation est envisagée,
- le comportement d'un enfant questionne.
- Lors de l'accueil d'un enfant à besoin particulier.

La structure implantée sur Divonne comprendra une enseignante spécialisée et une psychologue.

La commune de Divonne a mis à disposition une salle et a déjà pourvu à ce jour à l'équipement tel que mobilier, téléphone, ordinateur, test et fournitures nécessaires dans un premier temps.

Le RASED sollicite les communes du secteur concerné pour une participation annuelle qui permettra l'acquisition de matériel pédagogique et de tests de psychologie.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Il est suggéré une participation d'1.5 € par enfant scolarisé (de la maternelle aux classes élémentaires) par an. Ce qui équivaudrait pour la commune à 1.5€ X36 élèves = 54€.

A noter que certains élèves de Vesancy ont déjà pu profiter les années précédentes de ce type de dispositif.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve et décide, à l'unanimité, d'une participation communale annuelle au Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés à hauteur d'1.5 € par enfant scolarisé sur la commune.

Le point sur le conseil d'école du 16 novembre

Les effectifs des classes sont stables par rapport à l'année dernière, soit 37 élèves :

21 élèves dans la classe des petits : 4 en petite section, 5 en moyenne section, 3 en grande section, 6 au CP et 3 au CE1

16 élèves dans la classe des grands: 1 au CE2, 7 au CMI et 8 au CM2.

Subvention classe découverte mai 2018

Du 16 au 23 mai 2018, sera organisée une classe découverte pour les 16 enfants de la classe de M. Grandclément. Destination l'ISLANDE.

La commune est sollicitée pour une aide financière d'un montant de 1600 € soit 100 € par enfant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'allouer à la coopérative scolaire de la classe des grands une subvention de 1 600 € pour la classe découverte 2018.

Participation de la commune aux dépenses scolaires et aux activités scolaires 2017- 2018

L'an dernier, le conseil avait maintenu le montant de la participation communale forfaitaire pour les fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève. Il est proposé de renouveler pour 2018 (année scolaire 2017-2018), cette participation à hauteur de 114 € par élève soit au total 4218 €.

D'autre part, sur la période scolaire 2016-2017, la commune a maintenu la prise en charge du coût des activités sportives de ski et de piscine des enfants scolarisés.

L'activité ski comprend le transport, d'un coût estimé à 948 €.

L'activité piscine comprend le transport estimé à 759 € et les entrées à 800 €.

Considérant l'intérêt de ces activités dans le développement des enfants, il est proposé de reconduire pour l'année scolaire 2017-2018 la prise en charge du coût des activités sportives ski (6 journées) et piscine (11 séances).

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler la participation communale de 114 € par enfant pour les 37 enfants scolarisés sur la commune et de reconduire la prise en charge du coût des activités sportives.

RELATIONS AVEC LA CCPG

Prise de compétence des eaux pluviales

En application de la loi NOTRe, la gestion des eaux pluviales sera transférée à la Communauté de Communes du Pays de Gex après modification de ses statuts.

La CCPG ayant déjà la compétence assainissement eaux usées à titre optionnel, elle doit également récupérer la compétence des eaux pluviales **urbaines** au 1^{er} janvier 2018.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Cependant, au regard des problématiques de responsabilité amont-aval (entre la CCPG et les communes) que peut engendrer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, la CCPG a proposé **au choix des communes une prise de compétence élargie au ruissellement en zones non urbaines**. Cette proposition a été votée au conseil communautaire du 28 septembre, favorable à une large majorité.

La CCPG demande le positionnement de la commune sur cette réforme statutaire.

Concernant la prise de compétence eaux pluviales élargie au ruissellement en zones non urbaines, lors de leur délibération, les élus de la commune s'interrogent sur l'efficacité des actions menées sur le terrain sans en avoir la connaissance. Les élus considèrent qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à confier à la CCPG la compétence élargie aux ruissellements en zones non urbaines et donne un avis défavorable à l'élargissement de la compétence des eaux pluviales aux ruissellements en zones non urbaines. Contre : 9 - Abstention : 3.

Prochaines séances du conseil municipal à 20h les mardis 6 février, 13 mars, 3 avril 2018

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet "Mairie" et sur les panneaux d'affichage.

Remerciements de la mairie à
M. et Mme Jahlan pour leur don généreux
en faveur des actions sociales de la commune

Le repas "Spaghetti" et la vente des décorations ont permis de remettre au



3125 €uros

La commune a pris en charge les fournitures des repas et des décorations

Les associations : Amicale des pompiers, Amis de la chapelle, CLAV,

Société de chasse et P.E.V.V. ont financé la fourniture des boissons

MERCI à tous !

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Bienvenue à tous,

Nous voici encore une fois réunis pour ce repas traditionnel de fin d'année. Vous êtes nombreux à avoir répondu à l'invitation de la municipalité pour vous retrouver et partager nos souvenirs communs.

Je suis heureux de vous accueillir, vous les anciens qui avez passé votre enfance au village et, pour la plupart d'entre vous qui y vivent depuis 65 ans et plus.

Bienvenue en particulier à ceux qui ont grandi à Vesancy et ont ensuite quitté le village. Je pense à Pierre Collet, Jean Ortiz, Marianne Courtois (Bolhen), à Claude Letoublon, à Christiane Volonthen (Rapetti)... Ils nous rappellent les années 50 et 60, les années de notre jeunesse...

Fidèle entre les fidèles, Roger Beaudet a tenu à être des nôtres aujourd'hui, une fois encore. Il est entré hier dans le club fermé des nonagénaires. Joyeux anniversaire Roger ! Une pensée pour les absentes retenues par la maladie ou le grand âge : Madeleine Mugnier, et notre chère doyenne Nina Moret.

Nous pensons aussi à ceux et celles qui nous ont quittés depuis novembre dernier et qui nous manquent : Charles Seiler, Andrée Blanc (Tavernier), Geneviève Favre et récemment, mon frère Claude Hotellier.

Nos amis de la commission d'action sociale et le personnel communal ont mis les petits plats dans les grands pour vous faire passer un bon moment, avec, après l'apéritif traditionnel, un excellent repas préparé par le chef Jordan, de la musique, de la danse et un cadeau souvenir.

Je tiens à les remercier pour leur engagement au service de la communauté.

Au nom de la municipalité, je vous souhaite un excellent repas dans la bonne humeur et le plaisir de se retrouver.

Pierre Hotellier



Protégeons les crapauds de Vesancy !

Réunion d'information



Jeudi 1er février 2018

**Nouvelle salle de la cure
de 18h30 à 19h30**

Chaque année, les grenouilles et crapauds sortent des sous-bois (où ils ont hiberné tout l'hiver) pour rejoindre les zones humides afin de s'y reproduire. Lorsqu'une route sépare ces deux sites, on peut constater des centaines, voire des milliers d'écrasements. Depuis plusieurs années, vous pouvez observer des filets de protection sur la route entre Divonne les Bains et Gex à hauteur des bassins de lagunage de Vesancy sur les mois de février et mars.

La LPO Auvergne-Rhône-Alpes fera une présentation ouverte à tous afin d'expliquer la problématique, les résultats et perspectives de cette opération de protection sur Vesancy. Dans le but de protéger leur traversée, nous installerons encore cette année une barrière de protection et nous aurons besoin de bras.

Chéquier Jeunes 01 : coup de pouce pour les collégiens

Le "Chéquier Jeunes 01" permet aux jeunes de l'Ain de 11 à 15 ans, inscrits en classe de niveau collège, de bénéficier de réductions sur l'achat de livres, la pratique d'activités culturelles ou sportives ludiques, sur les stages sportifs, ou encore l'accès gratuit ou à tarif préférentiel à des musées, festivals, parcs de loisirs, rencontres sportives...

Commandez-le en ligne !

Commandez avant le 30 avril 2018 votre chéquier sur www.chequierjeunes.ain.fr, en vous munissant d'une carte d'identité ou d'un extrait de livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le chéquier jeunes est personnalisé et nominatif, donc la demande sera faite avec le prénom et nom du jeune.

Il est utilisable jusqu'au 31 août 2018.

CHÉQUIER JEUNES 01

**Demande ton chéquier sur
chequierjeunes.ain.fr**

Toutes les infos sur chequierjeunes.ain.fr
05 87 78 78 21

www.ain.fr

AIN
le Département

ANNONCES MAIRIE ANNONCES MAIRIE

BOULANGERIE ITINERANTE A VESANCY



LUNDI MERCREDI VENDREDI
de 11h30 à midi

A partir du 15 janvier

Place du Château

Assortiment régulier

baguettes, parisiens, gros pains de 900g

Assortiment sur commande

Pâtisseries et pains spéciaux
(céréales, complet, épeautre, lin, maïs, seigle)

Tél : 04 50 41 67 72

ou sms : 06 71 88 19 89

En prime votre journal: Le Dauphiné et/ou le Gessien

La commune recrute

un agent technique H/F

pour le nettoyage des locaux municipaux

Profil : personne soigneuse, discrète, autonome et disponible

Contrat sur la base de 21 heures hebdomadaires en CDD qui peut évoluer en CDI

Candidatures à adresser à

Monsieur le maire, place du château, 01170 VESANCY

ou par mail : mairie@vesancy.fr

Date limite : **20/01/2018**

Renseignements : 04 50 41 53 55

Roger Beudet : 90 ans à Vesancy!

Roger est né le 25 novembre 1927 dans la maison qu'il a toujours habitée à Vesancy. Comme la plupart des familles du village, ses parents tenaient une exploitation agricole et pendant la guerre alors que son père était mobilisé, Roger, encore jeune, aida sa mère aux durs travaux de la ferme.

Il y avait, heureusement les dimanches, pour se distraire de ce lourd labeur, la Société de Jeunesse où les jeunes du village se rencontraient pour former une chorale ou jouer des pièces de théâtre. C'est là, que Roger fit la connaissance de Marie-Louise Hotellier qu'il épousa en 1953. De leur union naquirent cinq enfants : Pierre, François, Marie Joséphe, Odile et Emmanuelle.

Dès 1948, Roger s'investit pleinement dans le monde associatif lors de la fête du lundi de Pentecôte et du Sou des écoles. À l'époque, ces manifestations mobilisaient beaucoup d'énergie et de bonnes volontés car il n'y avait pas les commodités d'aujourd'hui et il fallait tout transporter (eau, cuisinière...). Il fut également très dévoué pour la paroisse et, entre autres services, il sonna les cloches tous les midis pendant plus de 15 ans.

En 1966, Roger rentra au CERN et abandonna peu à peu la ferme.

Roger est très attaché aux savoir-faire d'autrefois et pendant 24 ans, il aima participer aux animations des "métiers d'autrefois" pendant la fête de la batteuse à Cessy ainsi qu'aux "après-midi d'automne" de Mourex où il montrait comment fabriquer des paniers en osier.

Aujourd'hui, ses mains ne peuvent plus tresser les tiges de noisetiers nécessaires à la confection des paniers, mais Roger continue son envie de créer en faisant des objets en osier plus petits et des fleurs en bois, forts appréciés.

Roger est intarissable sur le village de sa vie et c'est un plaisir de l'écouter évoquer le Vesancy de sa jeunesse qu'il connut bien animé avec une boulangerie, 2 épiceries, un restaurant-pension chez Favre, plusieurs bistrotts et bien sûr la fruitière, le rendez-vous quotidien des fermiers . Il est pour nous, la mémoire du village.

Au seuil de cette nouvelle année, nous lui souhaitons tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur entouré de sa chère famille.



CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 14 mars à 20 h
renouvellement de la cotisation



Chasse à l'œuf
Lundi 2 avril à 10h



Vendredi 6 avril
LOTO à 14h

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV



ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 8 février à 20h30
Salle annexe du château
Renouvellement de la cotisation



SORTIE RAQUETTE et/ou REPAS

SAMEDI 3 MARS

Des précisions vous seront envoyées ultérieurement

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



Les sapeurs pompiers volontaires vous remercient chaleureusement de l'accueil que vous leur avez réservé ainsi que pour votre générosité lors de la vente des calendriers 2018. Ils vous souhaitent une très bonne nouvelle année !

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Projet de classe de découvertes en Islande

Cette année, avec l'école nous avons décidé de partir en voyage scolaire. Nous voudrions partir en Islande.

Nous voudrions aller là-bas, parce que nous avons des correspondants depuis un an et nous voudrions les rencontrer.

Donc nous sommes en train de préparer le projet pour partir. Nous avons fait beaucoup de recherches :

- les lieux à voir ou à visiter
- les transports pour les déplacements
- où faire nos courses pour manger ?
- où dormir ?

Et encore plein d'autres choses.

Giulia CM2 et Layla CM1

Vente de pizzas

Pour continuer de financer notre projet, en novembre, nous avons fait une vente de pizzas et de tartes.

Pour préparer cette vente, nous avons dû préparer plusieurs choses : pendant que des personnes préparaient les tartes, les autres préparaient les boîtes à pizza. Ensuite tout le monde a préparé au moins une pizza.

Pendant la vente, tout le monde n'était pas présent mais la trésorière était là jusqu'à la fin. Nous avons gagné environ 350 € avec cette action.

Anna CM2 et Tina CM2

Don d'ordinateurs

Nous sommes très heureux d'avoir reçu de nouveaux ordinateurs offerts par Yannick et Françoise Consani dont l'entreprise changeait son matériel informatique.

Merci pour ce beau cadeau que nous utilisons tous les jours.

Jeanne CM2 et Anna CM1

Marché de Noël et chorale

Nous remercions beaucoup Monsieur le maire pour nous avoir prêté la salle des fêtes et nous remercions aussi les personnes qui sont venues pour nous écouter chanter notre professeur de musique, Patricia, qui nous a appris beaucoup de chansons :

"Il faut de tout pour faire un monde", "Le chaud et le froid", "Allumer le feu", "Le volcan" et deux autres chansons que nous avons faites avec les petits : "Il pleut de petits flocons" et "une étoile en papier".

Nous avons récolté plus de 2 000 € pour les projets des 2 classes.

Neela CM1 et Nora CM2

U	T	E
B	E	S
N	A	M

Jeu de lettres

Nous avons trouvé 27 mots.

Il y a des mots à 2 lettres, des mots à 3 lettres et à 4 lettres.

À vous de trouver tous les mots, bonne recherche !

Adam CE2 et Tristan CM2

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Programmation avec le collège

Cette année, nous faisons un projet de programmation avec le collège Georges Charpak (Gex).

Nous devons programmer un robot, fabriqué par les élèves du collège, pour qu'il traverse un labyrinthe. Nous avons fait un programme sur un logiciel nommé Scratch 2.

Le robot possède deux capteurs à l'avant pour détecter les obstacles.

Pour réussir ce programme, des élèves de 6e nous ont envoyé les dimensions du robot et du parcours et nous avons créé un parcours et un robot numérisé sur Scratch2.

Puis nous avons tous cherché comment programmer le robot.

Maintenant nous préparons des lettres pour expliquer aux collégiens les programmes que nous avons imaginés.

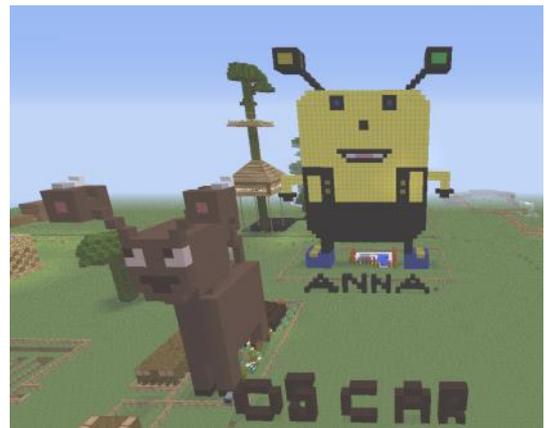
Oscar CM1 et Kamille CM2

Arts et informatique : le Pixel Art

Nous avons d'abord étudié le Pixel Art et après nous avons fait un long projet où nous devons dessiner des avatars pixelisés de robots sur papier puis en pixels avec Photofiltre 7



Ensuite, le maître nous a créé un monde vide dans Minecraft-Edu où nous avons construit une réplique en 3 dimensions de nos projets.



Dominic CM1 et Noam CM2

Jeu des différences

Nous vous proposons un "jeu des différences".

Règle du jeu :

Le jeu des différences consiste à trouver 9 différences dans les images ci-dessous.

(réalisé avec Photofiltre 7)

Léa CM1 et Margot CM1

